

de déterminer la quotité du supplément colonial de manière à assurer le recrutement facile du personnel.

Vous remarquerez que le décret dont il s'agit, en assimilant le personnel des imprimeries coloniales à certains agents des différents corps organisés de la marine, leur a assuré, au point de vue de la retraite, le bénéfice de la loi du 18 avril 1831. Il y a là pour les imprimeurs un sérieux avantage. Cette loi est en effet infiniment plus favorable aux intérêts des agents qui y sont soumis que celle de 1853, qui déterminait précédemment les conditions à remplir par les ouvriers des imprimeries coloniales pour obtenir une pension de retraite.

Recevez, etc.

Le Vice Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Pour le Ministre et par son ordre,

Pour le Directeur des colonies empêché :

Le Sous-Directeur,

Signe : MICHAUX.

N^o 54. — DÉPÊCHE ministérielle du 18 décembre 1872 relative aux récompenses obtenues par les producteurs de la colonie à l'Exposition de Lyon.

Paris, le 18 décembre 1872.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Le jury international de l'Exposition universelle de Lyon vient de décerner à divers producteurs des Etablissements français dans l'Océanie onze récompenses dont je vous envoie ci-joint la liste.

Aux échantillons envoyés en 1870 par votre prédécesseur, la direction des colonies avait joint quelques objets provenant de l'Exposition permanente. Les perles manquaient malheureusement, et les joailliers compris au nombre des experts ont unanimement regretté cette lacune, que rendait plus sensible encore la présence de baroques et de grenaille du plus bel orient.

Les sucres ont été très-remarqués : leur fabrication soignée les met au-dessus de la bonne quatrième ; et les rhums qui les accompagnent ont beaucoup de franchise, de goût et d'arôme.

Le café, malgré sa couleur pâle, due probablement à des lavages un peu trop prolongés, qui ne lui donnent pas une apparence heureuse, a été très apprécié par les dégustateurs et classé au rang des bonnes variétés de la Guyane.

Les vanilles, très-belles d'aspect, laissent un peu à désirer sous le rapport de la préparation ; je vous envoie donc ci-joint une note sur leur mode de dessiccation au Mexique, et je vous prie de la communiquer aux principaux producteurs, qui pourront facilement